

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20240226-04DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 26 février 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-six février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de Saint-André-d'Huiriat sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		X		Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X				L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)		X			J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X			Perrex	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. ROPY	X				L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X				MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)				Saint Cyr-sur-Menthon	K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X				M.-A BOST	X		
	C. TURCHET	X			Saint Genis-sur-Menthon	B. PELLETIER	X		
	M. DANNACHER	X				C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	N. MARMIER (suppléante)					A. RENOUD-LYAT	X		
Grièges	A. GREMY	X				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	X			Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	X		
	A. SANDRIN		X			L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
						J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
	S. MARECHAL GOYON		X			F. DUBOIS		X	
						J.-L. GIVORD		X	

Envoi de la convocation : 20/02/2024

Affichage de la convocation : 20/02/2024

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 30

Mme Sylvie MARECHAL-GOYON a transmis pouvoir à M. Sébastien SCHAUVING.

Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY.

M. Jean-Louis GIVORD a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Modification
OBJET : d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque par la SEM LEA

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 portant statuts de la Communauté de communes de la Veyle,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20240226-20240226-04DCC-AI
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024

Vu la délibération n°20210927-03DCC du 27 septembre 2021 portant adoption du Plan Climat Air Energie Territorial,

Considérant que la SEM LEA a transmis, fin 2022 à la Communauté de communes, une manifestation d'intérêt spontanée en vue d'obtenir des autorisations d'occupations temporaires du domaine public pour l'implantation de centrales photovoltaïques sur les toitures des gymnases de Pont-de-Veyle et de Vonnas, ainsi que sur le parking de la base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône via des ombrières ;

Considérant que dans l'appel à manifestation d'intérêt, communiqué par la SEM LEA, uniquement 2 parcelles du gymnase de Pont-de-Veyle étaient concernées par le projet : les parcelles A1132 (propriété de la CC de la Veyle) et A1202 (propriété de la commune de Pont-de-Veyle) ;

Considérant la délibération n°20230424-06DCC du 24 avril 2023 portant adoption de la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, support du Centre Sportif de la Veyle, basé sur la commune de Pont-de-Veyle intervenue en ce sens ;

Considérant que le bâtiment du gymnase se développe sur une 3^{ème} parcelle référencée A1201 (propriété de la CC de la Veyle) et que cette dernière doit ainsi être rattachée à l'opération.

⇒ **Gymnase communautaire de Pont-de-Veyle :**

- Avenue des sports à Pont-de-Veyle
- Parcelles 1132 Section A ; 1202 Section A et Section A1201
- Surface estimative de la centrale photovoltaïque sur toiture : 629 m²

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'ajout de la parcelle A1201 dans le cadre de la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation des centrales photovoltaïques de la toiture du gymnase de Pont-de-Veyle

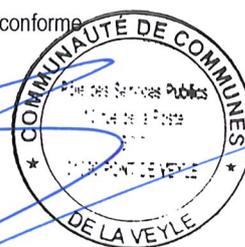
PRECISE que cette convention sera tripartite car cette dernière est également propriété de la commune de Pont-de-Veyle ;

AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 14/03/2024

Transmis en Préfecture le : 14/03/2024

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de l'acte administratif concerné.
1801629070585-20240226-20240226-04DCC-AI
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024